hurlevent89@laposte.net

Après Cézy, Champvallon, Saint Julien du Sault, et bien d'autres, qui ont émis un avis défavorable aux projets éoliens les concernants, c'est Béon qui s'interroge et Montholon qui refuse le mât de mesure.

COMMUNE DE BEON
COMPTE RENDU
Séance ordinaire du 26 février 2021
(Extraits)

Eolien
La société JPEE sollicite la commune pour obtenir l'avis du maire ainsi que celui du propriétaire, sur l'état dans lequel devrait être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (courrier du 22 janvier reçu en recommandé le 25 janvier 2021). Les avis sont réputés émis dans un délai de 45 jours à compter de la réception du recommandé. Le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à signer l'avis du propriétaire.
L'incertitude concernant la remise en état à l'identique et le coût de l'opération appelle à l'extrême prudence. Une réunion de travail a eu lieu sur ce sujet, à laquelle Mme X, Mr Y et Mr Z. n'ont pas participé, car ayant des intérêts liés au projet. Ils ne participent pas au débat, ni au vote de la présente délibération.
Compte rendu – réunion de conseil du 26 février 2021.Après avoir pris connaissance de la réglementation relative au démantèlement et la remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation,
Après débat, Le conseil municipal :
- émet un avis défavorable au projet de remise en état du site après l'exploitation du parc éolien sur la commune de BEON ;
- autorise M. le Maire à signer l'avis dans ce sens.
Adoptée à l'unanimité

Informations diverses :
Eolien : Tous ont connaissance du projet éolien sur Béon ; la plupart d'entre eux connaissent le lieu d'implantation. Certains souhaiteraient plus d'information sur le sujet. 19 pour, 75 contre, 50 sans opinion exprimé.
Mr. G. indique que les pétitions contre l'éolien ont recueilli plus de 1 500 signatures.

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTHOLON
extrait de l'Yonne Républicaine du 9 03 2021

Réuni à Aillant sur Tholon, le conseil municipal s'est exprimé sur de nombreux sujets.

Le conseil municipal de Montholon, présidé par Pascal Jolly, s'est tenu, il y a peu, à la salle multi-activités d'Aillant sur Tholon, commune déléguée de Montholon. Le projet éolien a notamment été abordé.
« J'ai été sollicité par la société AboWind pour l'installation d'un mât afin de mesurer la vitesse des vents sur notre territoire, a expliqué le maire. Après une longue délibération, les conseillers municipaux ont refusé cette implantation.

Nous questionner, nous joindre, nous rejoindre :

hurlevent89@laposte.net